

Réponse à la pétition de la ligue de défense des conducteurs.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez cosigné la pétition initiée par la *ligue de défense des conducteurs*, pour protester contre le barème répressif des sanctions des contraventions vitesse.

Maire pendant plus de 20 ans et à ce titre, responsable de la sécurité routière sur les voies du territoire communal, je ne suis pas suspect de complaisance envers les conducteurs irresponsables qui traversent à une vitesse folle des zones urbaines fréquentées par les enfants.

Cependant, la situation sur les routes nationales et départementales n'est pas comparable et avec la limitation de vitesse à 80 km/h (mesure que j'ai fermement combattue), le Gouvernement n'a pas visé la sécurité mais la rentabilité. Il a, une fois de plus, trouvé un moyen de culpabiliser les automobilistes désignés comme responsables de tous les maux.

Dans ce contexte, maintenir le barème actuel de 135 € et une perte de 2 points pour un dépassement mineur de la vitesse autorisée expose un grand nombre de conducteurs, qui ne sont pas des délinquants, à des retraits de permis qui pénaliseront leur vie personnelle et professionnelle.

Aussi suis-je parfaitement en accord avec la ligue de défense des conducteurs pour convaincre, ainsi que je l'avais proposé dans mon programme présidentiel, le Gouvernement de revoir le barème de sanctions des contraventions de vitesse.

J'attends qu'il manifeste, en revanche, plus de fermeté envers ceux qui conduisent sous l'emprise d'alcool ou de drogue et provoquent des accidents que la justice traite avec une indulgence scandaleuse.

Enfin, que l'Etat prenne ses responsabilités en investissant pour améliorer les infrastructures routières, moyen le plus efficace pour sécuriser les déplacements des Français.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
